

ECOLE MATERNELLE

CATEGORIE	A	B	C
Quotient familial	> 9000 €	> 6000 €	< 6000 €
Contribution familiale	490 €	366 €	282 €
Demi-pension 4 (mercredi exclu)	729 €	662 €	610 €
Demi-pension 5 (mercredi inclus)	870 €	801 €	751 €

Frais annexe : 5 € Ecole Directe

- Cotisation APEL : souscription volontaire 20 € par famille.
- Les frais de contribution familiale sont dus pour chaque élève. A ceux-ci s'ajoutent éventuellement les frais de demi-pension.
- Le quotient familial rend l'accès à l'établissement possible aux familles modestes. Le tarif **A** n'est pas une pénalisation, il est supporté par environ 65 % des familles. Si le quotient familial n'existait pas, l'effectif de SAINT-MARTIN serait plus faible et le tarif unique supérieur à la catégorie **A** car les frais fixes ne changeraient pas.
- Le tarif **A** est appliqué d'office en cas d'absence de réponse au document établissant le quotient familial.
- Un tarif "famille nombreuse" est appliqué pour les familles de trois enfants ou plus, scolarisés à SAINT-MARTIN.
- **Le tarif annuel est dû intégralement quelle que soit la durée de l'année scolaire, étant donné qu'il comporte essentiellement des frais fixes. Il comprend les absences pour les périodes de sorties scolaires. Aucune réduction ne sera effectuée pour ce motif.**

.../...

Début septembre, les familles recevront la facture annuelle par le biais d'**ECOLE DIRECTE**.

REGLEMENT

Quelle que soit l'option de mode de règlement retenue par la famille (prélèvement automatique mensuel ou autre), celui-ci sera effectué selon l'échéancier établi pour 10 mensualités réparties du 8 septembre 2020 au 8 juin 2021.

LE COUT DE L'ANNEE SCOLAIRE

Scolarité (1)	<input type="text"/>
Demi-pension (1)	<input type="text"/>
Frais annexes	<input type="text"/>
TOTAL	<input type="text"/>

(1) Tarif correspondant au quotient familial

CHANGEMENT DE REGIME

La demande de changement de régime doit être adressée par écrit au chef d'établissement de l'école primaire deux semaines avant les vacances scolaires du trimestre. Aucun changement de régime ne peut donc être pris en compte dans le courant du trimestre pour les demi-pensionnaires sauf raison majeure justifiant la modification.

REPAS OCCASIONNEL

Le prix du repas occasionnel est fixé à **6,22 €**
Payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le "**Porte-monnaie**" **Cantine**

FRAIS DE GARDERIE

La garderie du matin et du soir est gratuite. Les garderies du mercredi restent à la charge des familles.

Forfait annuel

Garderie du mercredi matin	220 €
Garderie du mercredi après-midi	209 €

Garderie occasionnelle (du mercredi) **7,50 € la demi-journée**

Payable en ligne sur Ecole Directe en créditant le "**Porte-monnaie**" **Garderie**.

Le Chef d'Etablissement de l'école primaire
Mme Laurence DERAMBURE